

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/377

26 mars 2003

(03-1740)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉRADICATION DE LA FIÈVRE APHTEUSE EN RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Communication de l'Argentine

1. Introduction

Les objectifs généraux du Plan national d'éradication de la fièvre aphteuse, lancé en avril 2001, sont les suivants:

- éradiquer la fièvre aphteuse du pays et faire reconnaître cette situation à l'échelle internationale;
- constituer des blocs sous-régionaux qui, en ce qui concerne la fièvre aphteuse, soient reconnus à l'échelle internationale comme des zones équivalentes d'un point de vue sanitaire.

Ce plan est pleinement en vigueur, conjointement avec un ensemble de mesures réglementaires, dont les principales sont les suivantes: régionalisation du pays, contrôle du transport des animaux et des produits dérivés et connexes, système d'information concernant les cas de maladies vésiculaires notifiés et suspects et utilisation des vaccins à adjuvant huileux contre la fièvre aphteuse.

Le plan de vaccination rigoureux, l'excellente qualité du vaccin à adjuvant huileux, le contrôle des mouvements et la surveillance épidémiologique, entre autres, sont des stratégies qui ont permis de contrôler l'épidémie, puis d'arriver à l'absence clinique de fièvre aphteuse depuis le 23 janvier 2002.

2. Campagnes de vaccination

À titre de mesure prioritaire dans la lutte contre la fièvre aphteuse, on procède à la vaccination systématique de la totalité du cheptel bovin dans le pays, à l'exception de la région située au sud du rio Negro et de la province de Neuquen, cette région ayant été déclarée "zone indemne de fièvre aphteuse où n'est pas pratiquée la vaccination" en vertu de la Résolution n° XVII, lors de la réunion du Comité international de l'OIE qui s'est tenue le 28 mai 2002.

Le vaccin utilisé est un vaccin à adjuvant huileux à longue durée, quadrivalent (virus O1 Campos, A24 Cruzeiro, A Argentina 2000 et A Argentina 2001), et la vaccination est réalisée par les organismes sanitaires locaux, sous la supervision du vétérinaire local du SENASA. La stratégie de vaccination repose sur deux campagnes annuelles concernant toutes les catégories de bovins. Depuis le début du Plan national d'éradication (avril 2001), quatre campagnes consécutives de vaccination ont été menées, et, pour cette année, la première campagne est en cours.

3. Surveillance séroépidémiologique

Le suivi et les évaluations des stratégies mises en œuvre sont indispensables pour connaître l'état d'avancement du Plan d'éradication, afin de déceler les déviations et d'apporter les corrections qui s'avèrent nécessaires.

Les évaluations réalisées ont démontré que l'immunité des populations était optimale, ce qui se traduit par l'absence de foyers depuis le mois de janvier 2002.

Étant donné l'absence de cas cliniques, il est devenu nécessaire de recourir à d'autres indicateurs séroépidémiologiques, comme le niveau d'activité virale et les études d'immunité des populations.

C'est pourquoi, au cours de l'année 2002, ont été réalisées les études séroépidémiologiques ci-après:

- échantillonnage de bovins, d'ovins et de caprins: activité virale et niveau immunitaire (des bovins);
- échantillonnage de cerfs d'élevage (*Cervus elaphus*): activité virale;
- échantillonnage de biongulés sauvages de Patagonie - zone indemne de fièvre aphteuse où n'est pas pratiquée la vaccination - (cerfs et sangliers): activité virale;
- échantillonnage de caprins de Mendoza (frontière avec le Chili): activité virale.

La première de ces études a été la plus longue et celle pour laquelle on a disposé du plus grand nombre d'échantillons (69 000 sérums des deux espèces); elle a porté sur l'ensemble du pays, y compris les zones indemnes. À partir des résultats obtenus, il est possible de dégager les conclusions suivantes:

L'incidence de la maladie a été significativement réduite au fil du temps; les ovins et les caprins jouent un rôle secondaire dans la persistance et la transmission de la fièvre aphteuse dans les conditions de production et de gestion existantes dans notre pays.

Compte tenu de la situation épidémiologique concernant la fièvre aphteuse au cours de 2000 et de 2001, les niveaux de prévalence constatés sont en général faibles et, dans de nombreux cas, ils se situent à l'intérieur de la marge d'erreur des méthodes d'analyse de laboratoire utilisées, ce qui signifie que les mesures adoptées à partir du premier semestre de 2001 pour contrôler l'épidémie ont permis de parvenir à l'absence de la maladie et d'abaisser l'activité virale à des niveaux très bas.

L'immunité des populations est bonne, même chez les catégories les plus sensibles (animaux âgés de six à 12 mois et de 12 à 24 mois).

L'absence d'activité virale dans les zones indemnes est confirmée (Patagonie du Sud et Patagonie du Nord B).

En ce qui concerne les trois autres études, 100 pour cent des échantillons se sont révélés négatifs lors des essais sérologiques, ce qui confirme l'absence d'activité virale chez les espèces qui ont fait l'objet des échantillonnages.

4. Évolution de la situation sanitaire

Le 23 janvier dernier a marqué la première année sans fièvre aphteuse.

Le retour de la confiance dans la production agroalimentaire argentine s'est traduit par l'ouverture de 61 marchés aux viandes d'animaux vaccinés et par des exportations, pour un montant de 2 071 millions de dollars en 2002, de viandes, de produits laitiers, de cuirs bruts et d'autres produits comestibles d'origine animale, certifiés par le Service national d'hygiène et de qualité agroalimentaire (SENASA).

Le système sanitaire argentin a fait l'objet de nombreuses inspections techniques en relation avec la fièvre aphteuse, en particulier:

- deux inspections de Cuenca del Plata (Centre panaméricain de la fièvre aphteuse et Organisation panaméricaine de la santé), deux par des inspecteurs de l'Union européenne et du FSIS et de l'APHIS des États-Unis, afin d'évaluer la situation sanitaire en ce qui concerne la fièvre aphteuse;
- au cours de 2002, des techniciens des services sanitaires du Chili, de la Russie, de la Thaïlande, des Philippines, du Maroc, de l'Équateur et du Venezuela ont inspecté la situation sanitaire argentine en ce qui concerne la fièvre aphteuse et les résultats ont été très satisfaisants, de sorte qu'après cette inspection ces pays ont ouvert leur marché aux exportations de viande bovine fraîche désossée;
- au cours du mois d'octobre 2002, des techniciens de Cuenca del Plata (Centre panaméricain de la fièvre aphteuse et Organisation panaméricaine de la santé) ont procédé à une inspection régulière, à laquelle ont participé des techniciens du Chili, du Paraguay, de l'Uruguay et du Brésil. Les résultats ont été satisfaisants.

5. Résultats obtenus

L'Union européenne a rouvert son marché à la viande bovine fraîche désossée et soumise à un processus de maturation en provenance d'Argentine (2002/45/EC).

À la réunion du Comité international de l'OIE qui s'est tenue le 28 mai 2002, le Comité général, en vertu de la Résolution n° XVII, a déclaré la région de l'Argentine située au sud du 42^{ème} parallèle "zone indemne de fièvre aphteuse où n'est pas pratiquée la vaccination".

Le 2 mai 2002, la Commission de l'Union européenne, en vertu de la Décision n° 2002/338/EC, a autorisé l'importation de viandes fraîches non désossées d'ovins, de caprins et de bovins en provenance de la région située au sud du 42^{ème} parallèle.

L'application des procédures d'atténuation des risques recommandées par l'OIE a permis la réouverture de 61 marchés¹ aux exportations de viande bovine.

¹ Union européenne (15 États membres), Fédération de Russie, Suisse, Slovaquie, Norvège, Bulgarie, République tchèque, Albanie, Kosovo, Pologne, Brésil, Uruguay, Bolivie, Chili, Pérou, Équateur, Venezuela, Aruba, Curaçao (Antilles néerlandaises), Guinée, Guinée équatoriale, Saint-Martin, Singapour (sud du 42^{ème} parallèle), Thaïlande, Hong Kong, Viet Nam, Égypte, Angola, Gabon, République du Congo, République populaire du Congo, Qatar, Nigéria, Algérie, Oman, Afrique du Sud, Koweït, Maroc, Israël, île de la Guadeloupe (Antilles françaises), Slovaquie, Finlande, Malaisie, Martinique, île de la Réunion, Kenya et Jordanie.

6. Conclusion

La situation en République argentine en ce qui concerne la fièvre aphteuse est sous contrôle et est stable; il est donc possible de respecter pleinement les recommandations établies dans le Code zoosanitaire international de l'OIE pour ce qui est du chapitre 2.1.1 et des produits concernés.
